



Litige sur rapport d'expert - catastrophe naturelle

Par **ochabot**, le **22/11/2008** à **21:15**

Bonjour,

Notre maison a été endommagée par la secheresse de 2005, déclarée en catastrophe naturelle.

Les déclaration auprès de l'assurance ont bien été faites dans les 10 jours, l'assurance a mandaté un expert qui est venu analyser les fissures et craquelures provoquées par cette secheresse. il a fait abbatre des arbres et a posé des jauges sur les murs pour observer les évolutions futures de la maison.

Nous n'avons pas reçu le rapport d'expertise, et l'assurance déclare que suite à la venue de l'expert, le sinistre n'est pas pris en charge car antérieur à l'état de catastrophe naturelle.

L'expert contacté au téléphone dit que son rapport mentionne effectivement des dégats antérieurs, mais que d'autres sont effectivement dus à cette secheresse de 2005.

Hors, l'assurance ne veut rien rembourser et reste silencieuse face aux demandes d'explications.

Ne devrait-elle pas au moins indemniser au prorata des dégats effectuées par la sécheresse de 2005?

Comment récupérer le rapport de l'expert (l'expert dit que c'est à l'assurance de l'envoyer, et l'assurance reste muette)?

Merci de votre aide...

Par **chaber**, le **23/11/2008** à **06:50**

demandez par LR avec AR à l'assureur copie du rapport d'expert.
deux cas peuvent se présenter:

- les derniers dommages sont une aggravation des dommages existants, votre assureur n'interviendra pas

- S'il s'agit de nouveaux dommages sans relation avec l'antériorité votre assureur doit intervenir